

BLOQUER LES PRIX POUR DONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX MÉNAGES MODESTES : UNE MESURE DOUBLEMENT INEFFICACE

SYNTHÈSE

D'après Asterès, le proposition de bloquer les prix défendue par Jean-Luc Mélenchon dans son programme « L'avenir en commun » est doublement inefficace pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages modestes. D'une part, cette mesure diminuerait l'incitation des entreprises à produire et en contraindrait certaines à produire à perte, ce qui pourrait générer des arrêts de production et des pénuries. D'autre part, le blocage des prix, contrairement aux mesures ciblées à destination des ménages modestes, bénéficie de façon indifférenciée à tous les ménages. Ce sont donc les ménages aisés, qui consomment plus que les ménages modestes, qui seraient les principaux bénéficiaires d'une telle mesure.

1) LE BLOCAGE DES PRIX PÉNALISE LA PRODUCTION ET CONTRAINDRAIT DES ENTREPRISES À PRODUIRE À PERTE

Bloquer les prix désincite les entreprises à accroître leur production et en contraindrait certaines à produire à perte. La variation des prix est un signal, tant pour les consommateurs que pour les producteurs, bloquer les prix revient donc à briser l'incitation des entreprises à produire plus. Dans certains secteurs comme les carburants, les mesures proposées reviendraient pour les entreprises à produire à perte.

- La variation du prix est un signal indispensable pour les consommateurs et les producteurs.

Lorsqu'un prix augmente, les consommateurs sont incités à moins consommer et les producteurs à produire plus ce qui, en soi, est un mécanisme qui aide à résorber le décalage entre la demande et l'offre qui était à l'origine de la hausse du prix. En effet, l'augmentation d'un prix incite les entreprises à produire plus (ou d'autres entreprises à investir le marché en question), cette hausse de la production étant de nature à satisfaire la demande des consommateurs et à détendre les prix.

- Le blocage des prix tel que proposé par « L'avenir en commun » contraindrait certaines entreprises à produire à perte, ce qui pourrait générer des pénuries.

Le blocage des prix a pour objectif de donner plus de pouvoir d'achat aux consommateurs en contraignant les entreprises à diminuer leur marge. Cependant, si le prix est fixé à un niveau excessivement bas, il en résulte pour les entreprises la contrainte de produire à perte, ce qui pourrait les conduire à ne plus produire, générant des pénuries pour le consommateur. C'est le cas des carburants. Par exemple, le gazole coûte, début mai, environ 1,95 € par litre, un prix qui se décompose en 0,55 € de pétrole brut, 0,26 € de raffinage et distribution et 1,14 € de taxes¹. En bloquant le prix à 1,3 €, comme proposé dans le programme de L'avenir en commun², il en résulterait une baisse de prix de 0,65 € par litre. Comme le prix du pétrole brut ne peut pas être comprimé et qu'il n'est pas prévu de baisser les taxes³, il en résulterait pour les entreprises la contrainte de produire tout en réalisant de fortes pertes (y compris en calculant les taxes sur la base d'un prix du gazole à 1,3 €). D'après les estimations d'Asterès, la situation serait identique sur le marché du gaz.

¹ Estimation Asterès d'après « Connaissance des énergies »

² <https://melenchon2022.fr/plans/pouvoir-dachat/>

³ Le programme de L'avenir en commun considère cette mesure comme étant neutre pour les finances publiques, le blocage du prix étant intégralement supporté par les entreprises

2) LE BLOCAGE DES PRIX PROFITERAIT PRINCIPALEMENT AUX MÉNAGES AISÉS

Le blocage des prix profiterait plus aux ménages aisés qu'aux ménages modestes, contrairement à des mesures ciblées à destination des publics en difficulté. La mesure de blocage des prix proposée par L'avenir en commun, qui concerne le carburant, le gaz, l'électricité et certains produits alimentaires et de consommation courante permettrait un gain de pouvoir d'achat annuel⁴ de 631 € par ménage⁵. Cependant, les gains seraient bien plus élevés pour les 10 % des ménages les plus aisés (821 €), car ceux-ci consomment plus que les ménages modestes. Pour les 10 % des ménages les plus modestes, le gain annuel ne serait que de 368 €, soit plus de deux fois moins que pour les 10 % les plus riches. Ainsi, la compression des marges des entreprises, et les contraintes sur l'investissement et l'emploi qui en résulteraient, bénéficierait nettement plus aux ménages ayant les plus hauts revenus. Il serait ainsi plus efficace de soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes en leur ciblant une aide financière directe.

| Type de ménages par décile de revenu | Gain annuel de pouvoir d'achat |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Inf 1er décile | 368 € |
| Du 1er au 2e décile | 452 € |
| Du 2e au 3e décile | 523 € |
| Du 3e au 4e décile | 577 € |
| Du 4e au 5e décile | 654 € |
| Du 5e au 6e décile | 667 € |
| Du 6e au 7e décile | 738 € |
| Du 7e au 8e décile | 713 € |
| Du 8e au 9e décile | 793 € |
| Sup 9e décile | 821 € |
| Moyenne ménages | 631 € |

Sylvain BERSINGER, économiste chez Asterès

sbersinger@asteres.fr / 06.80.92.88.51

A S T E R è S
p r o d u c t e u r d ' i d é e s

⁴ Estimation réalisée sur l'année 2022 en prenant pour hypothèse que le blocage des prix aurait été mis en place au premier janvier. Sont considérés les produits et les prix indiqués dans le programme de L'avenir en commun (<https://melenchon2022.fr/plans/pouvoir-dachat/>). Pour les produits alimentaires et de consommation courante, pour lesquels les détails ne sont pas donnés, Asterès a considéré le pain et les céréales, le lait, les œufs, le fromage, l'huile, les fruits et les légumes en bloquant leurs prix au niveau de 2021.

⁵ Estimation qui ne prend pas en compte les effets de cette mesure sur les marges des entreprises et leurs pertes éventuelles